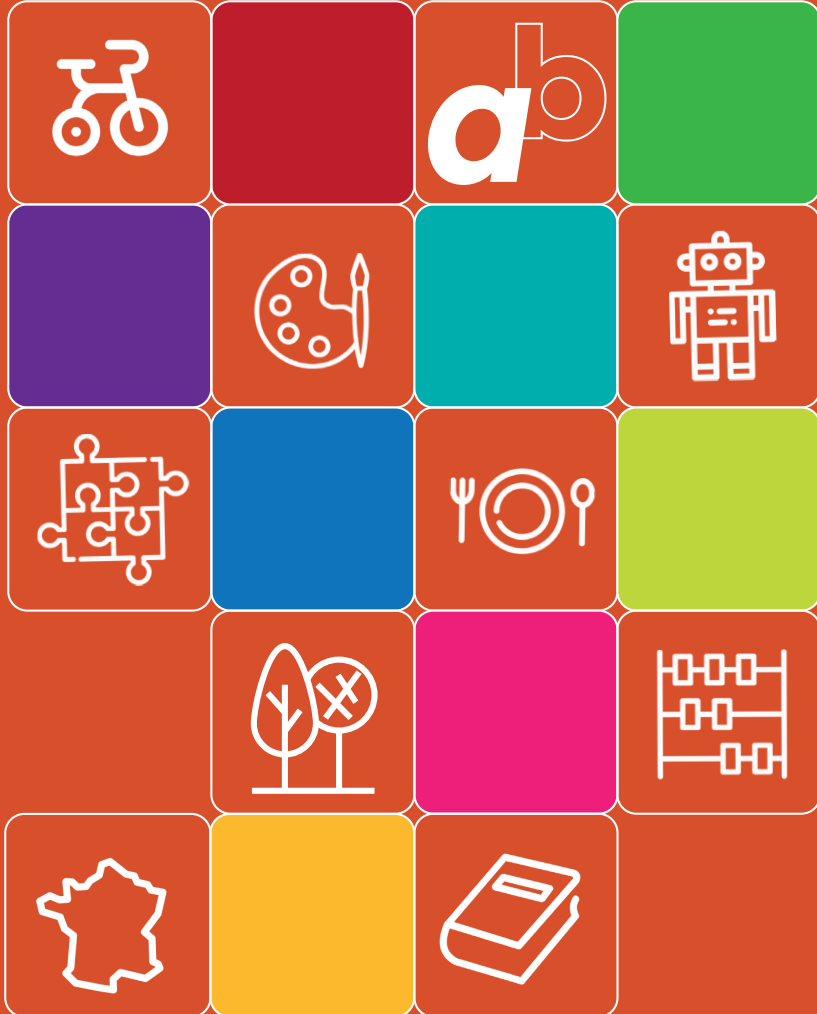


BIENVENUE EN MATERNELLE



Mesdames, Messieurs, chers parents,

Votre enfant fera bientôt sa première rentrée en maternelle dans l'une des écoles publiques lyonnaises. C'est une étape importante pour lui comme pour vous : ce livret vous permettra d'en découvrir le fonctionnement, et répondra certainement à bon nombre de vos interrogations.

L'école maternelle porte des objectifs ambitieux de socialisation et d'apprentissage. Chaque jour, les équipes enseignantes, municipales et associatives veilleront donc à ce qu'elle soit accueillante et bienveillante, laissant une place centrale au langage et au jeu.

L'école maternelle concilie aujourd'hui trois objectifs :

- Garantir un accueil de qualité, en veillant notamment à respecter en permanence les différences de rythmes qui sont si prégnantes chez les plus jeunes.
- Contribuer à l'éducation du jeune enfant.
- Le préparer à sa scolarité future en œuvrant à son développement cognitif, social et culturel.

L'éducation de nos enfants est la priorité pour notre équipe municipale et nous avons souhaité que la Ville de Lyon s'y engage résolument en consacrant d'importants moyens humains et financiers. À l'école maternelle, cela se traduit par la présence d'un agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) aux côtés des équipes enseignantes pour accompagner votre enfant, des menus renouvelés faisant la part belle au bio et au local, un plan d'investissement massif pour inscrire les écoles dans la transition écologique afin de placer chaque enfant dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles, ainsi qu'un soutien aux projets pédagogiques.

Cet engagement trouve tout son sens dans le nouveau Projet éducatif de Lyon 2021-2026, travaillé pendant plusieurs mois en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative lyonnaise : les enfants, les parents, l'Éducation nationale, les associations d'Éducation populaire...

Au cœur de nos préoccupations se trouve la prise en compte des besoins des enfants et des familles. Notre Projet éducatif donne les moyens à la communauté éducative de collaborer au quotidien, en s'adaptant aux spécificités des écoles, et en contribuant à l'inclusion de chacun et à la réduction de toutes les inégalités.

Vous le découvrirez au travers de ces quelques pages, tout est mis en œuvre pour que la rentrée de votre enfant soit la plus sereine possible.

Alors, bonne lecture et bienvenue en Maternelle !

Stéphanie Léger

Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Éducation

La semaine de votre enfant

La semaine de votre enfant est prise en charge par l'Éducation nationale et la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs.

Voici l'emploi du temps de votre enfant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h50	ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn		ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn
8h20 8h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	LES ATELIERS DU MERCREDI 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30
12h	PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15		PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15
14h05 14h15	TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30		TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30
16h45	APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn		APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn
17h30	LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h		LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h
18h30					

Le temps scolaire relève de l'Éducation nationale

« L'école maternelle est spécifiquement centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant. Elle propose une pédagogie adaptée à l'âge des enfants pour les préparer de manière progressive aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire » (circulaire de l'Éducation nationale).

La maternelle constitue un cycle unique et le programme est mis en œuvre avec 5 domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques,
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée,
- explorer le monde.

Coronavirus-covid 19

La Ville de Lyon applique strictement les protocoles et recommandations des autorités sanitaires et de l'État relatifs aux mesures barrières, au nettoyage et à la désinfection des matériels et locaux scolaires. Ces protocoles peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de l'épidémie. Vous êtes appelés à la vigilance et à veiller à l'apprentissage et l'application des gestes barrières préventifs adaptés à l'âge de votre enfant : lavage régulier des mains, utilisation de mouchoirs à usage unique... Les modalités d'accueil des parents au sein de l'école peuvent également être amenées à évoluer.

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.education.gouv.fr

Le temps périscolaire est organisé par la Ville de Lyon

La Ville organise différents accueils périscolaires dans les écoles :

- la garderie du matin avant la classe,
- la pause méridienne comprenant le temps de restauration scolaire et des activités adaptées aux besoins de chaque âge ;
- des activités ludiques et éducatives, en fin d'après-midi après la classe et le mercredi matin.

L'organisation en accueil de loisirs permet de renforcer l'encadrement des enfants et la qualité des activités.

Quelques rappels :

- L'instruction obligatoire des enfants à 3 ans - cf. Loi « pour une école de la confiance » promulguée au JO le 28 juillet 2019.
- La vaccination obligatoire contre 11 maladies pour l'admission de l'enfant à l'école - cf. Loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 2017, entrée en vigueur au 1er janvier 2018.





La journée de votre enfant

Les temps de transition

Une attention toute particulière est portée par les différents acteurs de l'école à ces moments charnières de la journée de votre enfant que sont les passages d'un temps à un autre.

Les professionnels de l'Éducation nationale et de la Ville sont disponibles pour vous conseiller. L'entrée en maternelle de votre enfant doit se faire en prenant en compte son rythme et son bien-être dans la nouvelle organisation quotidienne de sa jeune vie.

Dans le souci de ne pas imposer aux enfants des journées trop longues passées en collectivité, principalement en maternelle, il est conseillé d'éviter le cumul de tous les temps périscolaires, et ce, dans l'intérêt de l'enfant.

N'hésitez pas à en parler au directeur d'école, lors du rendez-vous pédagogique qui finalisera l'inscription scolaire de votre enfant, et au directeur d'accueil de loisirs.

Les parents accompagnent aussi ces transitions :

- En maternelle, les parents entrent dans l'école jusqu'à la classe de leur enfant. Ils peuvent rester un peu auprès de lui pour une transition en douceur. Ce moment constituant ainsi un sas entre le monde familial et celui de l'école. Dans le cadre du dispositif national « Plan Vigipirate renforcé » et de la crise sanitaire du covid-19, les modalités d'accueil des parents peuvent évoluer et s'adapter à la configuration des écoles. Dans tous les cas, les parents confient leur enfant à un adulte de la communauté éducative. Se renseigner auprès du directeur d'école.
- En accueil de loisirs, le soir après la classe et le mercredi midi, ils récupèrent leur enfant auprès de son animateur.

Le conseil des experts

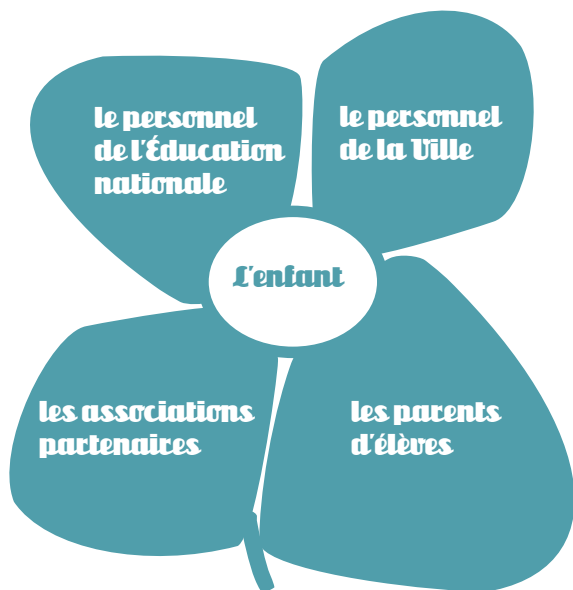
« Donnez un temps suffisant et régulier de sommeil à votre enfant. École, week-end, levez et couchez-le à la même heure et ne le couchez pas après 21 heures. Tout le secret d'un sommeil de qualité commence là. »

Docteur Marie-Jo Challamel,
Pédiatre, spécialiste du sommeil de l'enfant

« Il est important que l'enfant commence sa journée d'école avec un petit déjeuner équilibré. Nécessaire à sa bonne santé, à son éveil et à son développement intellectuel, il lui permettra de tenir jusqu'au déjeuner. Ce temps-là est primordial pour votre enfant, à partager en famille. »

Docteur Sophie Gardenat-Leboidre
Médecin scolaire - Ville de Lyon

Les acteurs et actrices de l'école



L'Éducation nationale et le corps enseignant

Le professeur des écoles est un maître polyvalent, capable d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire.

Le directeur d'école exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Il fédère les enseignants autour du projet d'école. Il peut, en parallèle, enseigner dans une classe à temps partiel ou être complètement déchargé de ses missions d'enseignement. Il dirige le Conseil d'école.

Le personnel de la Ville de Lyon

Le gardien veille à la sécurité des bâtiments et contribue à l'entretien des locaux. Il accueille et oriente le public.

Le responsable de la restauration scolaire (RRS) assume le bon fonctionnement du restaurant et/ou self (organisation des différents services, préparation et distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène alimentaire). Il travaille en étroite collaboration avec le directeur d'accueil de loisirs pour garantir un temps de restauration scolaire éducatif, de détente, de plaisir et de vivre ensemble.

L'aide à la restauration scolaire (ARS) assiste le RRS dans ses missions et assure l'ensemble des tâches afférentes au bon fonctionnement du restaurant.

Le directeur d'accueil de loisirs (DAL) porte la responsabilité de l'accueil de loisirs périscolaire. Il coordonne l'ensemble des personnes qui encadrent les enfants sur les temps périscolaires.

Il est le garant du projet pédagogique. Il travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'école.

L'animateur intervient sous la responsabilité du DAL et dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Son rôle principal est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective et en respectant le cadre réglementaire des accueils de loisirs.

L'intervenant spécifique (sportif ou culturel) apporte une compétence, un savoir-faire, pour enrichir le contenu des activités proposées aux enfants. Il anime, en étroite collaboration avec les enseignants ou les animateurs, un atelier spécifique (culture, sport, Ambassadeurs du livre).

Le Référent coéducation de proximité (RCP) assure la continuité et la cohérence éducative, organise et facilite la liaison avec les familles, gère les aspects matériels et éducatifs de l'Accueil du matin.

Les missions de RCP peuvent être assurées par les directeurs d'école et/ou d'accueil de loisirs selon les écoles.

Les associations partenaires

La Ville poursuit son partenariat avec des associations d'Éducation populaire reconnues pour la gestion d'accueil de loisirs : Centres sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture, Maisons de l'Enfance, associations assimilées...

Les associations de parents d'élèves

Affiliées à des Fédérations ou autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école et dans les instances de concertation mises en place par la Ville.

**Un agent de la
Ville pas comme les
autres : l'ATSEM**

Professionnel de la petite enfance, l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles apporte son concours aux enseignants dans la prise en charge des enfants et l'organisation des activités sur le temps scolaire. Il encadre les enfants avant, pendant et après le repas. Il assure l'entretien des salles de classe maternelles et des locaux communs.

Ce personnel est une « pièce maîtresse » de la communauté éducative de la maternelle. À Lyon, un ATSEM est présent dans chaque classe de maternelle.

Votre enfant sera accompagné par ce personnel dans chaque classe de la petite à la grande section.

Les ATSEM volontaires peuvent également participer aux temps d'accueil périscolaires.



L'équipe médico-sociale de la Ville

L'accompagnement médico-social des enfants de Petite et Moyenne Section est assuré par les services de protection maternelle et infantile (PMI) de la Métropole de Lyon.

L'accompagnement médico-social des enfants de Grande Section est assuré par les équipes médico-sociales scolaires (médecin, infirmier, assistant social) de la Ville de Lyon.

Celles-ci ont la responsabilité, en lien étroit avec les parents, de veiller à la santé et au bien-être des enfants afin de favoriser leur réussite scolaire et éducative, et prévenir tout risque médico-social ayant une incidence sur leur développement.

Elles ont également pour mission la promotion de la santé et de contribuer à l'apprentissage du respect de soi et de l'autre.



L'accueil spécifique

Certains enfants ayant des troubles de santé chroniques (allergies, asthme...) ou porteurs de handicap ont besoin d'aménagements particuliers. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut alors être mis en place pour faciliter leur vie quotidienne à l'école sur les différents temps scolaires et périscolaires.

Le PAI est établi par le médecin scolaire ou de PMI (Petite et Moyenne section sauf allergies alimentaires) et l'école en concertation avec la famille.



Sur le temps scolaire

La Ville est propriétaire des locaux des écoles publiques. Elle en assure la construction, l'entretien, le fonctionnement et déploie le personnel non enseignant.

Projets des écoles

TNI : Nouvelles technologies

Toutes les écoles ont été raccordées au très haut débit et un déploiement progressif est en cours pour doter à terme l'ensemble des écoles d'un espace numérique de travail (ENT). la classe.com

Le projet Ambassadeurs du Livre est un partenariat entre l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) et la Ville de Lyon. Il permet à de jeunes volontaires en service civique, appelés Ambassadeurs Du Livre (ADL), de s'investir au sein des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) des écoles de la Ville de Lyon afin de contribuer, sur le temps scolaire et périscolaire, au développement de l'usage du livre et de la lecture.



La restauration scolaire

L'inscription à la restauration scolaire peut être régulière ou irrégulière (un midi par semaine) et peut se faire à tout moment de l'année.

Pour faciliter l'adaptation des plus petits à l'école, de nombreux parents attendent quelques semaines ou mois avant une fréquentation régulière au restaurant.

Les enfants de maternelle bénéficient d'un service à table adapté à leur âge et sont aidés par le personnel encadrant (ATSEM, animateurs et agents de restauration).

Pour des raisons pédagogiques et d'initiation au goût, toutes les composantes du menu sont présentées aux enfants qui sont incités à les goûter.

Les enjeux 2022/2026

- Choix de la qualité des produits
- Education alimentaire
- Impact environnemental optimisé
- Prise en compte de la juste rémunération des producteurs

NOUVEAU ! Deux types de menus au choix (4 à 5 composants)

• le Menu Petit Bouchon

intégrant 2 repas végétariens par semaine

- . Hors d'œuvre
- . Plat protidique (viande, poisson, œuf, protéines végétales, fromage)
- . Plat d'accompagnement (légumes ou féculent)
- . Produit laitier (fromage ou laitage)

. Dessert

. Pain

• le Menu Jeune Pousse 100 % végétarien

Avec la même composition que le menu Petit Bouchon, mais dans lequel l'apport protidique est constitué d'œufs, de protéines végétales ou de fromage.

Chaque menu est équilibré, varié et respecte les saisons

Trois modalités d'inscription

- Menu Petit Bouchon à l'année,
- Menu Jeune Pousse à l'année,
- Inscription mixte à l'année : votre enfant consommera selon les jours et d'après votre choix soit le menu Petit Bouchon soit le menu Jeune Pousse. Cela implique de remplir un calendrier prévisionnel de sélection toutes les 6 semaines. En l'absence de retour du calendrier, le menu Petit Bouchon sera servi.



Allergies alimentaires

Les parents sont invités à se faire connaître auprès du médecin scolaire au plus vite après l'inscription pédagogique à l'école. Les enfants souffrant d'allergie alimentaire doivent faire l'objet d'un accueil spécifique. C'est pourquoi les parents doivent au préalable signer avec la Ville un Contrat d'Accueil Individualisé (CAI) permettant l'accueil au sein du restaurant scolaire avec un panier repas fourni par la famille. Toutes les modalités seront précisées par le médecin scolaire.

Conditions de production

Aux normes Haute Qualité Environnementale, la cuisine centrale de la Ville de Lyon, située à Rillieux-la-Pape, prépare environ 28 000 repas/jour pour les 129 restaurants scolaires.

Grâce à sa légumerie, elle peut cuisiner certains légumes frais soit en entrée, soit en plat d'accompagnement. Ses équipements permettent la fabrication sur place de nombreuses recettes comme les recettes végétales, les pâtisseries sucrées et salées, les purées de fruits.

Les repas sont livrés quotidiennement, en liaison froide dans les restaurants scolaires. Les plats sont réchauffés par le personnel de restauration puis servis par le personnel d'encadrement.

Tous les 4 ans, un appel d'offre est lancé par la Ville pour la fourniture de repas.

Le marché a été attribué à la société Elior pour la période de juillet 2022 à juillet 2026.

MENUS EN LIGNE

Retrouvez les menus de la semaine en ligne sur lyon.fr « Qu'est-ce qu'on mange ? »

COMMANDE OU ANNULATION DE REPAS

Vous pouvez ajouter ou annuler un repas en ligne sur lyon.fr - accès LYON EN DIRECT : MES DEMARCHES - formulaire Commande/décommande de repas scolaires.

La modification peut être réalisée dans la limite de 2 jours d'école précédents.



Qualité et équilibre des menus

Une commission menu, réunissant le prestataire, les diététiciennes de la Ville et du prestataire et des représentants de parents d'élèves élus, discute et valide les menus proposés, goûte les nouvelles recettes.

L'appréciation des repas est mesurée quotidiennement depuis chaque restaurant grâce à un outil informatique d'enquête de satisfaction.

Des commissions de menus Enfants organisées dans les écoles auront pour objectif de recueillir leurs remarques et leurs attentes pour améliorer l'élaboration des futurs menus.

Vers une alimentation durable

La Ville développe depuis plusieurs années des actions en vue de bien manger et de moins jeter dans les restaurants scolaires. Avec le renouvellement de son marché de restauration, elle augmente encore ses exigences **pour une restauration + bio, + locale, + saine, + durable** :

- Avec un objectif de tendre vers 100% de produits issus de l'agriculture biologique, en progressivité de 50% en 2022/2023 évoluant jusqu'à 75% en 2025/2026 ;
- un engagement du prestataire sur un approvisionnement régional à hauteur de 50% de la valeur des produits et 2 produits par mois issus du Commerce équitable ;
- 2 repas végétariens /semaine pour tous et une offre de menu 100% végétarien pour ceux qui choisissent le menu Jeune Pousse ;
- Des recettes fait maison (crudités et salades, purée et gratins, pâtisseries sucrées et salées, recette végétale, purée de fruits...) ;
- Des portions maternelles et élémentaires adaptées au réel appétit des enfants ;
- Un conditionnement des plats éliminant progressivement le plastique avec des barquettes biodégradables en cellulose et des bacs inox pour la majorité des entrées froides et des fromages à la coupe ;
- Le don alimentaire des surplus encore consommable auprès d'associations caritatives ;

- La mise à disposition occasionnelle de surplus de consommation durant les temps périscolaires (fruits, pain, biscuits emballés) ;
- Le tri, la collecte et le compostage des biodéchets en débutant par les plus gros restaurants scolaires de la Ville sur plus de 60 restaurants en 2022/2023 ;
- L'utilisation de produits d'entretien Écolabel ;
- Des actions éducatives autour des repas par des animations permettant une sensibilisation des enfants :
 - . à la découverte des différents types d'aliments, leurs goûts, leurs origines, leurs saisons
 - . à l'importance d'une bonne alimentation pour la santé
 - . à la prévention du gaspillage alimentaire

À ce titre, la Ville de Lyon a l'ambition de faire certifier sa cuisine centrale et ses restaurants scolaires par Ecocert et son label *En Cuisine*.





Le temps de midi

Déclarée en accueil de loisirs, la pause méridienne, appelée Pause de midi dure 2 heures 15, de 12h à 14h15.

Sur ce temps les enfants déjeunent à la cantine, jouent dans la cour et participent à différentes activités calmes. Ils sont encadrés par le personnel en charge de la restauration et des animateurs.

La pause a pour objectif de permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles : pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas.

Pour les plus grands, des activités autour du livre ou des ateliers calmes sont proposés dans différentes salles.

La facturation de la pause méridienne est calculée en fonction du Quotient Familial Municipal (QFM).

Une offre diversifiée d'accueils périscolaires est proposée aux enfants et aux familles. Ils sont organisés, selon les écoles, par la Direction de l'Éducation ou par des associations d'Éducation populaire, partenaires de la Ville de Lyon.

L'accueil du matin

Cet accueil est gratuit. Vos enfants sont accueillis à l'école de 7h50 à 8h20, en fonction des places disponibles.

Ce moment doit permettre à l'enfant de finir son réveil et d'aborder les apprentissages scolaires sereinement. L'inscription à la matinée (ex. : deux matinées par semaine) et la fréquentation occasionnelle sont possibles.

Pour le bien-être de l'enfant, il est recommandé de ne pas allonger ses journées à l'école.



Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs ?

Un accueil de loisirs est un temps défini par la réglementation nationale Jeunesse et Sport pour permettre un apprentissage et un épanouissement des enfants par le loisir. Les activités servent de support d'apprentissage au sein d'un projet pédagogique global.

La formation des animateurs est tournée vers cet objectif pédagogique, complémentaire des temps scolaires. Ce mode d'apprentissage et de détente est typique de ce que l'on appelle l'« Éducation populaire ».

Les accueils périscolaires du soir

Ces accueils facultatifs sont déclarés en accueil de loisirs.

Les enfants sont accueillis le soir sur 2 temps distincts :

Après la classe

16h45 à 17h30

Cet accueil d'après la classe doit permettre à l'enfant de se détendre et d'accompagner les apprentissages scolaires de la journée avec des animations ludiques favorisant l'expression orale des petits de maternelle.

L'inscription est annuelle avec une tarification forfaitaire en fonction du QFM.

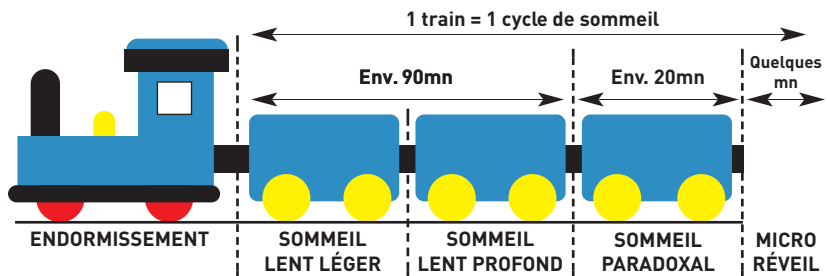
La fin d'après-m

17h30 à 18h30

Ce temps d'activités ludiques et d'ateliers périscolaires est organisé par cycle (lecture, jeux, sport, éveil corporel...) afin que les enfants puissent participer à tous les ateliers proposés pendant l'année.

La tarification est unitaire (à l'heure) en fonction du QFM.

La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines.



Une pause sereine

La pause de midi est un temps d'accueil de loisirs.

Encadrement amélioré, formation des personnels et réflexion engagée à travers le projet éducatif pour une meilleure prise en charge des plus petits qui se traduit par un travail spécifique sur les temps de transition et la sieste.

Cette démarche de travail, portée conjointement par l'Éducation nationale et la Ville de Lyon, s'est concrétisée par l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et de recommandations destiné aux professionnels. Ce guide explique, entre autres, comment mieux accompagner les plus petits à l'endormissement ou imaginer des séances de relaxation pour les « non dormeurs » de maternelle.



Les Ateliers du Mercredi

8h30 à 12h

Ce temps d'activités ludiques et éducatives de 3h30 est conçu pour favoriser les apprentissages. Il propose des parcours à thème culture/sports/sciences et numérique/citoyenneté avec des activités spécifiques selon les âges.

Les enfants sont accueillis dans leur école ou à proximité dans le cadre d'un accueil de loisirs, encadrés par des animateurs sous la responsabilité d'un directeur d'accueil de loisirs.

Des sorties à l'extérieur peuvent être également organisées.

Ouvert à tous, Les Ateliers du Mercredi font l'objet d'une inscription pour l'année avec une participation financière annuelle adaptée aux revenus des familles (calcul d'un quotient familial municipal).

Ils sont organisés par la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs d'éducation populaire.

Le projet pédagogique périscolaire se décline en un programme d'activités spécifiques adapté à l'âge des enfants.

Différents services municipaux (Sports, Culture...) et les équipements culturels (musées, bibliothèques...) de la Ville participent à l'élaboration de cette offre d'animation.

N'hésitez pas à prendre contact avec le directeur d'accueil de loisirs pour toute question. Ses coordonnées sont disponibles sur le panneau d'affichage périscolaire de l'école, sur le cahier de liaison ou à demander lors du rendez-vous avec le directeur d'école.

Plan Mercredi

Depuis 2019, le Projet éducatif de la Ville de Lyon est labellisé Plan Mercredi au titre de son offre périscolaire « Les Ateliers du mercredi ». Les accueils de loisirs périscolaires dans les écoles répondent aux principes de Charte qualité encadrant le Plan Mercredi mis en place par l'État :

- Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- Accueil de tous les publics
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Développement d'activités éducatives de qualité

Des associations partenaires

Différents types de structures associatives (Centres Sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture, Maisons de l'Enfance...) organisent et encadrent les accueils périscolaires (les Accueils du soir, du midi et du mercredi matin). Fortes d'une expérience dans le domaine des centres de loisirs et de l'Éducation populaire, elles sont un atout supplémentaire pour organiser et animer des activités ludiques et éducatives de qualité avec un savoir-faire reconnu. Ces associations sont soumises à la même réglementation que la Ville dans l'organisation de ces accueils.

Elles travaillent en étroite collaboration avec ses services et proposent la même tarification.

Temps libres et vacances

De nombreuses structures associatives organisent des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires dans tous les quartiers de Lyon pour les enfants à partir de 3 ans.

Ces associations bénéficient d'un soutien de la Ville, financier et logistique,

avec la mise à disposition de locaux dans certaines écoles pendant les vacances. Les inscriptions se font directement auprès des associations et les tarifs sont fixés par ces dernières.

Contact :

Liste des associations sur lyon.fr

S'informer sur les accueils de loisirs : monenfant.fr

Les Ateliers de l'été

La Direction de l'Éducation propose des accueils de loisirs pour les 3-5 ans durant le mois de juillet.

Ces ateliers sont organisés autour de 4 axes pédagogiques :

- le vivre-ensemble,
- l'activité physique,
- le contact avec la nature,
- la découverte culturelle.

Activités éducatives, culturelles et sportives y seront proposées, autour de thèmes phares spécifiques à chaque accueil.

Ces ateliers sont également enrichis par des intervenants extérieurs et la programmation de sorties très diverses (*parcs, musées, aquarium, fermes, grottes, palais du facteur Cheval, accrobranches, châteaux, bibliothèques, labyrinthes...*)

La Ville de Lyon est labellisée Ville Amie des Enfants.

À travers ce label, la Ville de Lyon souhaite amplifier son engagement en matière de défense des Droits des enfants et faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, sécurisée et épanouissante, exemplaire en termes de respect de ses droits.

Elle entend ainsi favoriser leur participation aux projets locaux via les Conseils d'arrondissement des enfants. Objectif : en faire des citoyens à part entière.



Le Projet éducatif de Lyon

Tous mobilisés pour le bien-être et l'épanouissement des jeunes Lyonnais !

Pour accompagner les enfants de 2 à 16 ans, que ce soit à l'école ou en dehors, la communauté éducative (la Ville de Lyon, la CAF, l'Éducation nationale et l'État, ainsi que la Métropole, les parents et le tissu associatif local, MJC, Centres sociaux, Maisons de l'enfance...) **s'appuie sur le Projet éducatif de Lyon. Il s'agit du cadre commun permettant d'impulser des actions éducatives autour de valeurs et d'objectifs partagés au service des jeunes Lyonnais dans tous les moments de leur vie.**

Concrètement : le Projet éducatif de Lyon prend vie grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs. Il guide au quotidien l'action des professionnels de la maternelle au collège et sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il permet d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions de chacun dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents.

La Ville de Lyon, avec ses partenaires, met ainsi à disposition des moyens humains (*médecins, infirmières, assistantes sociales, intervenants musiciens, personnels des écoles, animateurs, éducateurs sportifs, ambassadeurs du livre...*) et financiers pour organiser, coordonner,

soutenir de nombreuses actions à travers ce Projet éducatif :

- Pendant le temps scolaire, pour être aux côtés des enseignants (*projets d'école, classes découvertes, intervenants musiciens, ambassadeurs du livre, équipement numérique, végétalisation des cours...*)
- Pendant le temps périscolaire, pour répondre aux différents besoins des enfants, accompagner la scolarité et la parentalité (*pause méridienne, aide aux leçons, ateliers du soir et du mercredi matin, cycles d'activités culturelles, scientifiques, citoyenneté, lieux accueils parents, clubs coup de pouce...*)
- Pendant le temps extrascolaire, pour favoriser l'accès à un large panel d'activités de loisirs les mercredis et pendant les vacances (offre associative locale, Divertisport, Ateliers de l'été...)



Le nouveau Projet éducatif pour les années 2021 à 2026 est le fruit d'une large concertation de plusieurs mois auprès des enfants lyonnais, de leurs parents et de l'ensemble des acteurs intervenant à leurs côtés. Ainsi, il porte et engage une alliance éducative qui reconnaît à chacun son rôle d'éducateur.

Ce projet co-construit se donne des objectifs concrets à atteindre autour de 3 ambitions :

- **L'éducation à la transition écologique** : promouvoir une alimentation saine et responsable, resserrer le lien avec la nature et le vivant, encourager les pratiques éco-responsables : mobilités, réemploi, numérique
- **L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à l'émancipation** : faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation, faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations, accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté pour développer leur pouvoir d'agir
- **L'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive** : favoriser le bien-être des enfants en veillant à la prise en compte de leurs besoins, agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales, faire vivre l'alliance éducative.

C'est grâce à la mobilisation et l'engagement de chacun, au quotidien, sur le terrain, au plus près des enfants, que ces ambitions peuvent prendre vie, à travers des instances collaboratives dans les quartiers, des échanges au niveau des

arrondissements et un conseil éducatif lyonnais, pour fédérer la communauté éducative à l'échelle de la ville.





En tant que parent d'élève, vous devez être informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, encourager votre enfant, le soutenir dans ses efforts pour réussir.

De multiples occasions vous permettent aussi de participer à la vie de l'école et ainsi de mieux suivre le parcours de votre enfant. Cette participation peut prendre des formes diverses selon les écoles (initiatives de parents ou d'associations de parents, organisation et participation à des activités...), s'inscrire dans des instances existantes telles que les conseils d'écoles, les lieux d'accueil parents.

Le Projet éducatif de Lyon affirme également la volonté d'encourager l'implication et la participation de tous les parents sur tous les temps de l'enfant.

Les espaces de coéducation

Des espaces dits de coéducation existent au sein de nombreuses écoles. Les Lieux d'Accueil Parents (LAP) sont ouverts à tous ; ils visent à favoriser les rencontres et une meilleure connaissance réciproque des parents et de l'école.



Les associations de parents d'élèves

Chaque année scolaire, les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'école, instance régissant le temps scolaire (il vote le règlement de l'école, statue sur le projet d'école...). Affiliées à des Fédérations nationales ou complètement autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école, dans les instances et/ou les temps de concertation mis en place par la Ville (*mise en œuvre du nouveau Projet éducatif de Lyon par ex*).

Elles assurent un lien entre les équipes éducatives enseignantes et périscolaires et les autres parents. Elles se mobilisent très régulièrement pour les événements conviviaux annuels (fêtes d'école, carnavaux, fêtes de fin d'année...) ou encore organisent des actions afin de recueillir des fonds supplémentaires pour les projets d'école.



Participez !

Les élections
du Conseil d'école
ont lieu en octobre

Vous trouverez soutien et conseil auprès des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP.

Il peut aussi exister dans votre école une association de parents non affiliée à ces fédérations : vous trouverez leurs coordonnées directement au sein de l'école.



FCPE du Rhône
16 rue Galilée
69100 Villeurbanne
04 37 91 65 30
fcpe69.fr



PEEP du Rhône
34 rue Viret
69100 Villeurbanne
04 37 24 71 00
peep-rhone.fr

Informations LA METEO pratiques



Une Tarification adaptée

L'accueil du matin est gratuit.

Pour les accueils payants (restauration, Accueils du soir et Ateliers du mercredi), le tarif* dépend du quotient familial municipal (QFM), qui est valable pour une année civile.

Pour bénéficier du tarif adapté à ses revenus**, il est nécessaire de faire calculer chaque année civile son quotient familial municipal soit en ligne sur lyon.fr, soit en Mairie d'arrondissement à compter de la mi-novembre pour l'année suivante.

Sans cette démarche, la tarification maximale sera appliquée pour chaque activité.

Plus d'infos : lyon.fr/rubrique « vos démarches »
ou Lyon en direct : 04 72 10 30 30

Des modes de paiement sécurisés et pratiques

• Paiement en ligne par carte bancaire

Il est possible de payer en ligne sur le site www.ecoles.lyon.fr avec l'identifiant (n° famille) qui est indiqué sur la facture de restauration et/ou sur les factures des Ateliers du mercredi et des Accueils du soir.

• Prélèvement automatique

Pour payer ses factures par prélèvement, il est nécessaire de remplir un mandat de

prélèvement SEPA (disponible en Mairie ou sur lyon.fr) et de le remettre accompagné d'un RIB lors des guichets d'accueil organisés en Mairie d'arrondissement par le pôle régies ou de le renvoyer à regies.education@mairie-lyon.fr.

Le paiement par chèque ou en espèces (restauration, Ateliers du mercredi et les Accueils du soir) avec remise d'un reçu est possible auprès d'un sous-régisseur présent lors de guichets d'accueil à la Direction de l'Éducation, tous les jours sans RDV (sauf le lundi matin) et en mairie d'arrondissement sur RDV uniquement (en contactant le 04 72 10 32 30).

Si l'accueil de loisirs est géré par une association partenaire, le règlement pour les Ateliers du mercredi et les Accueils du soir se fera auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles.

* Pour les résidents lyonnais

** « Le bénéfice d'un QFM n'est possible que pour les familles dont un responsable légal est domicilié à Lyon » Extrait Art. 6 du règlement périscolaire



Temps périscolaire quelques règles



Le règlement périscolaire actualisé, qui sera en vigueur à compter du 1er septembre 2022, est disponible à l'école et sur lyon.fr

À retenir

L'inscription aux accueils périscolaires vaut acceptation du Règlement Périscolaire de la Ville de Lyon. Lorsqu'un accueil de loisirs est géré par une association, il faut également prendre connaissance du règlement de l'association qui peut comporter des spécificités (modes de paiement, gestion des manquements au règlement...).

Le départ autonome (ou accompagné d'un mineur) des enfants scolarisés en école maternelle (petite à grande section) n'est pas possible. Les personnes majeures autorisées doivent être en capacité de fournir un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.

La Restauration scolaire

Les calendriers prévisionnels

Si votre enfant fréquente la cantine de manière irrégulière (inscription en Menu Petit Bouchon et/ou Menu Jeune Pousse), vous devrez renseigner le calendrier prévisionnel des présences toutes les 6 semaines et le remettre au référent coéducation de proximité (généralement le directeur de l'école ou le directeur d'accueil de loisirs) ou via l'application de Commande/décommande en ligne.

Si vous avez choisi le Menu Mixte pour votre enfant, vous devrez renseigner le calendrier prévisionnel des menus (choix des menus) toutes les 6 semaines et le remettre au référent coéducation de proximité ou via l'application de Commande/décommande en ligne.

Sans le retour des calendriers prévisionnels, les enfants ne pourront être accueillis dans les restaurants.



Les modalités de fréquentation des activités

Les familles peuvent, en cours d'année, ajuster la réservation des temps d'activités par des ajouts ou des annulations, et ce, quelle que soit la modalité de fréquentation choisie lors de l'inscription. En cas d'ajout ou d'annulation, il faut le signaler au plus tôt, par écrit, par mail ou via l'application de commandes/décommandes des repas en ligne, au référent coéducation de proximité, et au plus tard deux jours de classe précédant le changement, avant 09H00 (par exemple le jeudi pour l'ajout ou l'annulation du lundi et le lundi pour l'ajout ou l'annulation du jeudi). Ce délai permet la réorganisation de l'encadrement et correspond pour la restauration scolaire au délai contractuel de décommande des repas auprès du prestataire.

Passé ce délai, tout ajout ne sera plus possible et toute activité non annulée dans le délai sera facturée (quel que soit le motif de l'absence, y compris pour raison médicale), pour la restauration scolaire et « La Fin d'Aprèm' ».

Les temps d'accueil périscolaires le matin, le soir et le mercredi matin

Les absences :

En cas d'absence de l'enfant aux accueils périscolaires, les parents doivent informer au plus tôt :

- Le référent coéducation de proximité pour l'Accueil du matin et les Accueils du soir.
- Le directeur d'accueil de loisirs pour les Ateliers du mercredi.

Il est rappelé que certaines activités sont organisées en cycle pour permettre une évolution de l'enfant dans un domaine précis : la régularité de sa présence est recommandée.

Les noms du Référent Coéducation de Proximité- RCP et du directeur d'accueil de loisirs sont communiqués aux familles en début d'année scolaire (cahier de liaison) et affichés à l'école



Notes



LYONendirect 04 72 10 30 30 •  Appli Lyon lyon.fr

Edition mars 2022

